

## COMPTES ANNUELS 2009

Bilan au 31 décembre	2009	2008
		Retraités
ACTIFS	CHF	CHF
<b>Actifs circulants</b>	<b>5'433'234.16</b>	<b>21'425'242.47</b>
Compte à vue BCV	4'472'691.65	16'866'824.95
Compte UBS	620'089.19	1'435'527.70
Compte Julius Baer	340'453.32	3'122'889.82
<b>Débiteurs</b>	<b>7'355'794.88</b>	<b>2'952'879.24</b>
AFC impôt anticipé	117'449.88	109'367.19
Divers à recevoir	29'163.00	43'512.05
Décompte final subventions 2008	134'182.00	0.00
Contribution LORO à recevoir	375'000.00	0.00
Fonds d'aide à l'enfance à recevoir	2'200'000.00	0.00
Contributions employeurs à recevoir	4'500'000.00	2'800'000.00
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>2'754'328.00</b>	<b>3'000'000.00</b>
Titres et placements	2'754'328.00	3'000'000.00
<b>Total des actifs</b>	<b>15'543'357.04</b>	<b>27'378'121.71</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>2'569'175.25</b>	<b>17'864'183.00</b>
Décompte subvention exercice précédent	276'486.00	0.00
Subvention exercice en cours	2'273'370.00	17'837'336.00
Créanciers à payer	19'319.25	26'847.00
<b>Provision et réserve</b>	<b>9'914'424.56</b>	<b>6'454'181.48</b>
Provision pour aide au démarrage complémentaire	2'082'683.00	2'500'000.00
Provision pour subventions et projets particuliers	7'831'741.56	3'954'181.48
<b>Fonds propres</b>	<b>3'059'757.23</b>	<b>3'059'757.23</b>
Capital	59'757.23	59'757.23
Fonds de régularisation	3'000'000.00	3'000'000.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>	<b>15'543'357.04</b>	<b>27'378'121.71</b>

Compte d'exploitation	2009	2008 Retraités
PRODUITS	CHF	
<b>Contributions</b>	<b>35'451'673.00</b>	<b>31'643'945.00</b>
Contribution-socle des communes	3'424'600.00	3'342'945.00
Contribution de l'Etat de Vaud	8'902'300.00	7'966'200.00
Contribution des employeurs	19'424'773.00	16'634'800.00
Fonds d'aide à l'enfance	2'200'000.00	2'200'000.00
Loterie romande	1'500'000.00	1'500'000.00
<b>Autres produits</b>	<b>400.00</b>	<b>300.00</b>
Mandats	400.00	300.00
<b>Décomptes subventions</b>	<b>331'142.00</b>	<b>0.00</b>
Correctif subventions exercice précédent	331'142.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>35'783'215.00</b>	<b>31'644'245.00</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Rétrocessions et subventions</b>	<b>31'816'816.50</b>	<b>25'693'713.05</b>
Rétrocessions aux communes	1'692'465.00	1'763'730.00
Rétrocessions aux employeurs	1'674'262.50	1'668'641.55
Accueil d'urgence	130'000.00	0.00
Organismes actifs dans l'accueil de jour	266'666.00	200'000.00
Aide au démarrage	6'240'977.00	3'221'184.00
Subventions 2009 aux réseaux	21'629'754.00	18'226'589.50
Solde subventions 2008	182'692.00	0.00
Aide à la création de réseaux	0.00	613'568.00
<b>Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative</b>	<b>42'878.20</b>	<b>55'431.60</b>
Conseil de fondation	37'549.10	50'759.60
Chambre consultative	5'329.10	4'672.00
<b>Charges du secrétariat général</b>	<b>435'054.35</b>	<b>412'765.10</b>
Charges de personnel	324'654.15	317'262.95
Locaux	19'356.80	17'887.50
Equipement et informatique, yc logiciels	21'131.40	5'157.30
Mandats externes	51'472.10	57'227.35
Administration et secrétariat	18'439.90	15'230.00
<b>Total des charges</b>	<b>32'294'749.05</b>	<b>26'161'909.75</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>	<b>3'488'465.95</b>	<b>5'482'335.25</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>12'151.13</b>	<b>431'089.23</b>
Produits financiers	29'536.95	433'503.48
Charges financières	-17'385.82	-2'414.25
<b>Résultat de l'exercice avant prélèvement des fonds</b>	<b>3'500'617.08</b>	<b>5'913'424.48</b>
<b>Résultat des fonds</b>	<b>1'417'317.00</b>	<b>0.00</b>
Utilisation de la provision pour aide au démarrage complémentaire	1'417'317.00	0.00
<b>Résultat de l'exercice avant attribution aux fonds</b>	<b>4'917'934.08</b>	<b>5'913'424.48</b>
<b>Attribution aux fonds</b>	<b>4'917'934.08</b>	<b>5'913'424.48</b>
Fonds affectés		
Attribution à la provision pour aide au démarrage	1'000'000.00	2'500'000.00
Attribution à la provision pour subventions	3'917'934.08	2'413'424.48
Fonds libres		
Attribution au fonds de régularisation	0.00	1'000'000.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2009

### 1. Organisation

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est une fondation de droit public, placée sous la surveillance de l'Etat. En outre, les dispositions de la Loi sur les subventions s'appliquent en matière de restitution des subventions et de sanctions. Le règlement prévu à l'art. 40 LAJE a été revu par le Conseil de Fondation en date du 15 décembre 2009 et doit encore être ratifié par le Conseil d'Etat.

### 2. Organe de révision

L'organe de révision est depuis 2007 la Fiduciaire OFISA SA, Ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne.

### 3. Principes de la comptabilité et de la présentation des comptes

Les comptes annuels 2009 de la FAJE sont présentés pour la première fois en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 21 «Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique, à but non lucratif». Les chiffres comparatifs 2008 ont été retraités en conséquence.

### 4. Explication des rubriques du bilan

#### 4.1 Liquidités et titres

Les liquidités figurent à la valeur nominale. Les comptes bancaires sont ouverts auprès de la Banque cantonale vaudoise, de l'UBS et de la Banque Julius Baer. Les titres de placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2009.

#### Inventaire des placements

Dénomination	Valeur d'achat	Frais d'achat	Intérêts courus	Total achat	Valeur au 31.12.09
Portefeuille obligataire	1'269'305	4'649	22'138	1'296'092	1'255'928
Dépôt à terme	1'000'000	0		1'000'000	1'000'000
Fonds immobilier	495'600	867		496'467	498'400
Total	2'764'905	5'516	22'138	2'792'559	2'754'328

#### 4.2 Débiteurs

Les débiteurs sont évalués à la valeur nominale. Ils se composent des soldes dus par les différents contributeurs, ainsi que des correctifs des subventions attribuées en 2008. Comme il n'y a aucun risque de non paiement, aucune correction n'a été apportée.

#### 4.3 Engagements

Les engagements sont présentés en deux catégories : l'une concernant le subventionnement de l'année sous revue qui n'a pas pu être versé et l'autre les créanciers divers dont les factures ont été réglées au début de 2010.

#### 4.4 Provisions et réserves

Les réseaux ayant indiqué des intentions de développement de places conséquentes, la provision pour aide au démarrage complémentaire permettra de garantir le niveau de subventionnement prévu.

La provision pour subventions permettra en 2010 d'adapter le taux de subventionnement des réseaux.

Le fonds de régularisation est une réserve destinée à compenser le risque d'une brusque hausse de la masse salariale du personnel éducatif dans le canton, soit en raison de l'adoption d'une convention collective de travail, et/ou en raison d'une croissance importante d'un nombre de places d'accueil offertes.

#### Tableau de variation du capital et des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour aide au démarrage complémentaire	2'500'000	1'000'000	1'417'317	2'082'683
Provision pour subventions et projets particuliers	3'954'181	3'917'934	40'374	7'831'741
Fonds de régularisation	3'000'000	0	0	3'000'000
Capital	59'757	0	0	59'757
<b>Total</b>	<b>9'513'938</b>	<b>4'917'934</b>	<b>1'457'691</b>	<b>12'974'181</b>

## **5. Explication des rubriques du compte d'exploitation**

### **5.1 Contributions**

La modification de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) a modifié l'assiette des contributeurs au Fonds de surcompensation. De ce fait, le montant en provenance des employeurs a augmenté de 2,5 millions.

### **5.2 Organismes actifs dans l'accueil de jour**

Sur la base de conventions de subventionnement, la FAJE a financé :

1. l'Association Petite Enfance Pool (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en éducation de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à la qualité de l'ensemble des lieux d'accueil
2. la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge en urgence des enfants malades.

### **5.3 Aides au démarrage**

Conformément à la décision du Conseil de Fondation, les aides au démarrage ont été doublées pour favoriser le développement de l'accueil parascolaire.

## **6. Exonération fiscale cantonale et fédérale**

Selon le courrier du 9 novembre 2009 de l'administration cantonale des impôts, la Fondation est exonérée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de l'impôt sur le bénéfice et le capital, ainsi que de l'impôt sur les successions et donations. Cette exonération s'étend également aux impôts communaux.

## **7. Synthèse de l'évaluation des risques**

Conformément à la législation, une évaluation des risques a été effectuée. Cette évaluation est formalisée par un document appelé "Système de contrôle interne" qui a été validé par le Conseil de Fondation en date du 7 mai 2010. Durant l'exercice écoulé, aucun risque n'a été décelé comme pouvant porter préjudice à la situation financière de la FAJE ou nécessitant un réajustement des valeurs comptables.

## **8. Indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative**

Le montant des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation et du Bureau de la Chambre consultative se sont élevées à CHF 42'878.20, y compris les charges sociales.

## **9. Evolution**

On peut s'attendre à un développement important du nombre de places d'accueil. Dans ce contexte, une vision des contributions versées à la FAJE à un horizon plus large que l'exercice annuel est une nécessité.

## **10. Rapport de performance**

Le rapport annuel tient lieu de rapport de performance.

**Au nom de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants**



Doris Cohen-Dumani  
Présidente du Conseil de Fondation



Anne-Marie Maillefer  
Secrétaire générale

Lausanne, le 30 avril 2010